

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt deux, le 14 septembre, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 septembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique FREYSSENET, Maire.

PRÉSENTS : *Monsieur. Dominique FREYSSENET, Maire, Madame Jocelyne DUPLAIN, Monsieur Didier ROUCHOUSE, Madame Ghislaine BERGER, Monsieur Henri BARDEL, Madame Isabelle GAMEIRO, Monsieur Bernard BARRY, Madame Adeline BRUN et Monsieur Guy VEROT, Adjoints.*

Madame Anne PICHON KELLY, Monsieur Antoine GERPHAGNON, Monsieur Yves BRAYE, Madame Manon GOURDY, Monsieur Michaël SABOT, Monsieur AKAKO François, Madame Anne-Laure GUILLAUMOND (à partir de la délibération 2022_09_03), Monsieur Hervé BONHOMME, Monsieur Guillaume DEPEYRE (à partir de la délibération 2022_09_06), Madame Émilie SAGNOL, Conseillers.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

*Monsieur Philippe CELLE pouvoir à Monsieur Didier ROUCHOUSE
Monsieur SAGNOL André pouvoir à Monsieur Henri BARDEL
Madame Laëtitia SABATIER pouvoir à Monsieur. Dominique FREYSSENET
Madame Karine PAULET pouvoir à Madame Anne PICHON KELLY
Monsieur Willy BERTHASSON pouvoir à Monsieur Hervé BONHOMME*

ABSENTS :

*Madame Delphine BONNET
Madame Dorothee SOUVIGNET
Monsieur Jean-Louis LAVERGNE
Madame Anne-Laure GUILLAUMOND (jusqu'à la délibération 2022_09_02)
Monsieur Guillaume DEPEYRE (jusqu'à la délibération 2022_08_05)*

Secrétaire de séance : *Madame Anne PICHON KELLY élue à l'unanimité*

Objet : Ouverture d'une enquête publique préalable en vue de la cession d'une partie de chemin rural sis à La Drey, parcelle provisoirement dénommée « partie 3 »

(Délibération 2022_09_25)

Vu les articles L 161-10, L 161-10-1 et R 161-25 alinéa 2 du code rural et de la pêche maritime,
Vu les articles L 134-1 et R 134-5 à R 134-32 du code des relations entre le public et l'administration,

Considérant la demande du futur acquéreur de la parcelle cadastrée AL n°367 visant à acquérir une portion de chemin rural au droit de ladite parcelle,

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'acquisition d'une partie du chemin rural sis à la Drey, parcelle provisoirement dénommée « partie 3 » qui longe une

seconde propriété cadastrée AL n°367 qu'il envisage également d'acheter. Il ajoute que le chemin n'étant pas affecté à l'usage du public, sa cession peut être décidée par le conseil municipal après enquête publique préalable. A l'issue de cette enquête publique, le conseil municipal sera amené à se prononcer sur la cession de la parcelle et les conditions de cette cession.

Toutes explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'ouverture d'une enquête publique préalable à la cession d'une partie de chemin rural sis à la Drey, parcelle dénommées « partie 3 »
- Autorise monsieur le maire à engager et signer tout acte afférent à la présente délibération.

Membres en exercice	27
Présents	19
Représentés	5
Votants	24

Quorum	14
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	24

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Prefecture le : 19/09/2022
et publication sur le site internet
de la Mairie le : 19/09/2022

Pour Copie conforme
Le 19/09/2022

Le Maire,
Monsieur Dominique FREYSSNET